

« les passions d'un tempérament orangeux encore allumés par de fines habitudes contre le mal M. Chiniqny a fait un très bon effet dans le pays, qu'il fut rappelé de la colonie où il ne revint que comme fesseur de prêtres, suivi de son expression, mais pour y abuser encore d'un reste d'autorité malgré les disgrâces qu'il s'était déjà attirées. »

On ne trouve nulle part que Mgr. Briand ait agi comme le dit « TREPASSÉ » ; il ne pourrait donc trouver même un semblant de parité à son assertion que dans les deux actes suivants de Mgr. Hubert, son successeur, et évêque du vivant de Mgr. Briand. Une de ses lettres pastorales du 3 juin 1789, se rapporte à des cousins germains de la paroisse Soulange qui, après avoir commis le crime ensemble au su de toutes la paroisse, voulurent obtenir une dispense que l'évêque leur refusa afin que ce ne fut pas un encouragement pour le libertinage auquel d'autres pouvaient être portés à s'abandonner pour obtenir plus facilement une dispense. Du reste, il y avait eu profanation du lieu saint, ces personnes s'étant rendues à l'Église Perrot et ayant prétendu contracter un mariage en donnant leur consentement mutuel dans l'église, en présence de témoins et non en présence du prêtre. Est-ce la partie d'un homme qui veut arracher de l'argent à tout prix ? N'est-il pas plus logique de supposer qu'il eût gagné davantage. Mais « TREPASSÉ » est malheureux dans tous les détails de sa narration. Premièrement, Mgr. Briand n'a rien fait même qui approche le fait relaté par lui ; secondement, toute une paroisse n'a pas été excommuniée pour le fait de deux coupables ; troisièmement, les personnes n'étaient pas cousins éloignés, mais cousins germains ; quatrième enfin, elle ne furent pas excommuniées.

Mêmes actes même refus de l'évêque du 7 mai suivant pour des cousins de Blairfinchie. Dans ces deux cas, l'évêque Hubert se contenta de déclarer que ces malheureux méritaient d'être excommuniés, et défendit au curé de recevoir aux sacrements les coupables et les auteurs de ce désordre, à moins d'une réparation publique comme le crime.

Quant à allusion à « son tempérament orangeux encore allumé par de fines habitudes, etc. » elle est une infâme calomnie qui ne peut trouver place que dans la conscience sans responsabilité d'un écrivain qui cache son nom.

Vous dites « qu'il fut rappelé de la colonie où il ne revint que comme fesseur de prêtres » ; mais voici des faits réels : Étant nommé évêque par le Chapitre, M. Briand s'embarqua en septembre 1764 pour l'Angleterre, et après avoir levé toutes les difficultés, il obtint l'agrément du roi d'Angleterre et passa en France, où il fut consacré.

Il repassa en Angleterre et arriva à Québec en juin 1765. Un biographe s'exprime ainsi sur son compte :

« Mgr. Briand gouverna son diocèse avec une grande fermeté. Il se choisit un successeur qui fut consacré en 1772. « Il se démit le 30 novembre, y étant contraint par ses infirmités, et se retira dans une chambre particulière du Séminaire. Il y mourut le 25 juin 1794, à 79, ans 5 mois et 2 jours, le 10 de jours et de mérites. »

D'ailleurs, pour ce qui regarde Mgr. Briand, nous renvoyons à son oraison funèbre par Mgr. Plessis, dont nous avons publié un extrait dans le Journal du 12 juillet ; la publication canadienne émanant de l'autorité de l'imprimeur et vénérable Plessis et un écrivain qui se cache pour poignarder, il jugera si les démenties de cet écrivain et de l'Avenir s'accordent avec les faits et la vérité.

Nous avions promis, avant le départ du rédacteur du Journal pour le Haut-Canada, de répondre à « TREPASSÉ » nous remèmonons aujourd'hui cette promesse.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 7 SEPTEMBRE 1849.

LE CORRESPONDANT B. DE L'AVENIR.

Nous n'entrerons jamais qu'avec une répugnance extrême dans ces polémiques où l'on est contraint de sortir du cadre sévère où le respect que l'on se doit à soi-même ait une loi de se maintenir, pour poursuivre en dehors de l'arène, un adversaire qui se fait un rampart de la boue qu'il entasse, et qui lance pour projectile la fange. C'est donc avec peine que nous nous sommes vus forcés d'entrer dans une lutte peu honorable avec M. B., du Comité de H....., aussi, avons-nous hâte d'avoir relevé cette tâche.

Nous croyons avoir amplement démontré dans un précédent article, que la production de M. B. était marquée au coin de la plus déplorable malveillance, qu'elle était en opposition la plus flagrante avec l'histoire, et enfin étouffement dénué de santé de vues et de justesse de raisonnement. Ce qui nous reste à en dire, va prouver que cette triste élaboration toute entière est inabîmée du même venin. Il est d'autant plus pénible de le dire que l'individu si raconté, si plein de fiel contre le clergé, doit son éducation et tout ce qu'il est, nous dit-on, à la bienfaisance d'un prêtre, dont lui et les siens ont éprouvé la protection ! Par grâce, nous ne voulons pas attacher le nom qu'il porte au gibet de la publicité.—Voici comme il continue de s'exprimer :

« Vous savez, M. le directeur, que nos campagnes sont pauvres, que les hommes surtout qui y exercent des professions libérales y sont, généralement parlant, peu indépendants du côté de la fortune. Le revenu des curés au contraire y est très considérable. De fait le curé est souvent le seul homme riche de la paroisse. Si l'influence que donne la richesse était toujours employée à faire le bien, je me réjouirais de cette influence. Malheureusement elle est trop souvent employée à faire prévaloir des vues politiques, à faire renverser le médecin ou le notaire qu'on n'aime pas, parce qu'il n'est pas assez souple, à ériger et maintenir un despotisme au petit pied. L'influence de M. le curé tient en équilibre les trois quarts de la paroisse, et de là la dégradation chez le peuple. »

Observez, lecteurs, comme tout est calculé, dans cette tirade, pour capter cette portion des passions humaines aussi irritante qu'elle est vile, je veux dire la jalousie et la vengeance.—Les hommes qui exercent les professions libérales sont pauvres; les prêtres sont riches.—Cependant, les deux tiers des curés sont loués, bien loin d'être riches; par l'économie, ils jouissent tout au plus d'une humble aisance. D'ailleurs, leur superflu retourne en aumônes nécessaires, ou doit tôt ou tard être consacré à des bonnes œuvres. Et de plus, les hommes de professions, outre qu'ils ne sont pas tout qualifiés pour une nombreuse clientèle, sont d'ailleurs multiples dans nos campagnes. Les professions regorgent : c'est, de l'avenue commun, le plaie de notre société. Rien d'étonnant, donc, que l'on n'ac-

quière pas des fortunes. Et enfin, un nombre raisonnable d'entre eux deviennent riches; ceci est incontestable.

L'influence du curé, dit M. B., avec une exquise pureté d'intention, est trop souvent employée à renverser le médecin ou le notaire qu'on n'aime pas.... Au mois de juillet dernier, un correspondant de l'Avenir disait : « Dans les campagnes nos hommes éclairés qui sont des docteurs, des notaires, des instituteurs, sont généralement dans les bonnes grâces du curé.—Ne vous semble-t-il pas, comme à nous, lecteurs, que ces deux affirmations sont parfaitement contradictoires ? C'est ainsi que l'iniquité se ment à elle-même. Pourtant, ces accusations divergentes se concilient parfaitement dans les intentions de ces correspondants. Au mois de juillet, il s'agissait d'exalter la jalousie et l'indignation de notre classe agricole : on disait à cette classe : Voyez ces Messieurs qui ne paient rien aux curés : ils mangent à leurs tables le fruit de vos sueurs, et vous, vous êtes mis de côté. Au mois d'août, il s'agit d'irriter la classe instruite contre le clergé, alors M. B. parle comme on vient de l'entendre.—Il parle, lui aussi, de la dégradation de notre peuple : là dessus, nous n'avons pas de longue et inutile apologie à présenter ; nous n'avons qu'à dire à nos compatriotes : Contentez-vous à vous laisser flétrir d'un si ignoble stigmate ? N'êtes-vous vraiment qu'un peuple dégradé ? Si vous acceptez le verdict, alors, inutile de vous défendre. Nous nous contenterons de demander à M. B. si l'infortunée classe des *Voraces* et des *Avale-tout-cru*, en France, cette classe qui se rue sur la société comme le tigre sur son proie, en est beaucoup noble, sous tous rapports, pour avoir su lui l'influence non des curés, mais de gens qu'il connaît bien.

Dans le reste de son écrit, s'abritant toujours le clergé avide de pouvoir, comme Dom Quichotte, chevalier de la triste figure, s'abrite les moulins à vent qu'il prenait pour des géants, M. B. dit que « l'amour de l'adomation a fait d'un grand nombre de curés des ennemis plus ou moins déguisés de l'éducation populaire ; » que peu ont voulu accepter la charge de commissaires d'école, parce qu'ils se trouvent trop au-dessus de l'ignoble vulgus pour se soumettre à l'élection, comme le premier rien-qui-vaill.

Admirez donc, lecteurs, la force et la cohérence, sans parler de la charité, qui caractérisent les paroles de M. B. ! Le clergé dévoré d'ambition, veut dominer l'éducation, et cependant le clergé refuse de se mêler de l'édification des écoles ! Ici, quelque autre que nous se fâcherait peut-être et dirait : mais si donc M. B. l'ambition devrait porter le clergé à dominer les commissaires, et le faire cabaler pour l'emporter dans les élections en dépit de ses opposants. Pour nous, nous ne nous fâcherons pas, mais nous répéterons avec calme : c'est encore l'iniquité qui se ment à elle-même. Et puis, nous ajouterons que les curés ont bien d'autres raisons que celles de l'amour propre refusé pour refuser la charge de commissaires d'école. M. le Surintendant de l'éducation sait à quels désagréments cette charge les a ci-devant exposés, vâ que leurs paroissiens les regardaient comme les auteurs et moteurs de la taxe des écoles. Ce préjugé était tout à fait propre à les empêcher de faire le bien comme pasteurs ; et, n'y eût-il que cette explication à donner de leur conduite, elle suffirait amplement.

Des recommandations, dit M. B., ont été faites de ne pas choisir des gens instruits pour commissaires ; et au lieu de maîtres, bien qualifiés, « de vieilles femmes ont été in-tallées pour enseigner le peu de lecture qu'elles savent, et le catéchisme que devrait enseigner M. le curé. —Tout ceci, comme on le voit, sent le dépit... Nous ne craignons pas d'énoncer ici nos idées et de dire que les personnes destinées à diriger les écoles, en qualité de commissaires, devraient être des personnes instruites et que le choix de maîtres bien qualifiés est indispensable à l'avancement de l'éducation. Mais, en même temps, il est pénible d'avoir à dire que certains habitants se rencontrent parmi notre population, qui valent beaucoup moins que des vieilles femmes, et qu'il ne semblerait pas surprenant que M. le Curé eussent de la répugnance à les voir choisir pour commissaires ou instituteurs. L'accusation de fomenteur la disension entre les *braves* habitants et les *habitués* prêtres, comme s'exprime M. B., mériterait attention, nous l'avons vu, cette expression la était adressée aux personnes respectables et non à certains garnements qui font exception partout. Nous sommes bien prêts, sous ce rapport, à corroborer toute censure méritée, et personne plus que nous ne prétend que la parole du Prêtre doit toujours être digne, charitable, et dégagée de tout ce qui sent la passion.—Mais, voyons un peu si M. B. prêche d'exemple, lui : continuons à citer ses meilleures paroles :

« C'est ainsi que le peuple est tenu dans un état arriéré, dans un état de dépendance et de honteuse ignorance. Et c'est au XIXe siècle et en Amérique que le peuple prie grassement de petits tyrans qui le tiennent systématiquement dans cet état d'abjection !... On m'alléguera que des membres du clergé ont fondé des collèges. Je l'admets et j'en bénis leur mémoire ; mais ceci prouve seulement qu'il y a des exceptions à ce que je dis ici, et qui désire plus que moi qu'elles soient nombreuses ! D'ailleurs les collèges n'ont ils pas été fondés surtout pour recruter le clergé ? Mais je demande combien de curés ont établi des bibliothèques dans nos campagnes, où pourtant elles sont si désirables ? Je demande combien de curés ont travaillé, dans leurs paroisses respectives, à abolir la dégradante mendicité en établissant des maisons de travail pour les pauvres, des asiles pour les orphelins. »

Si nous ne sommes devancés dans ce travail, nous présentons, à notre prochain loisir, un aperçu des œuvres du Clergé en fait d'éducation et de bienfaisance, et les gens honnêtes verront quel espèce d'homme c'est que ce M. B., de comté de H....., s'il faut le juger par ses injustes et sinistres déclarations contre ses concitoyens.—Qui pourrait ensuite s'empêcher de brasser les épanies de pitié, en le voyant exiger que tous les curés achètent à leurs frais des bibliothèques publiques, et bâtissent des maisons de travail pour les pauvres et des asiles pour les orphelins ? Puisque M. B. était en si bonne voie, que n'a-t-il donc prolongé son interrogatoire et ajouté : je le demande, combien de curés ont défriché les forêts de leurs paroisses, desséchés les marais, réparés les routes, voire même transportés les montagnes ? Le ridicule n'eût été guère poussé plus loin.

Nous ne pouvons finir, sans faire remarquer (Car quel qu'un voudrait peut-être le croire) que le correspondant se dit très-fâché d'avoir été obligé de céder à un impé-

rieux devoir, en signalant de si grands abus. Ainsi, si vous voulez bien l'en croire, ce que vous regardez comme un infâme libelle n'a été pour lui que le bouquet spirituel d'une longue oraison. Allons, y a-t-il moyen de ne pas respecter de pareils scrupules ? Pauvre M. B., quels violents combats il a dû se livrer à lui-même avant que de prendre la plume ; C'est un martyr de la bonne cause !

Laissons enfin ce M. B., et Dieu nous préserve d'avoir jamais à lire de ses antagonistes de cette catégorie.... Mais nous sentons le besoin de nous adresser un instant à nos compatriotes et de leur faire des observations qui nous paraissent ne devoir pas être méprisées par un peuple placé dans une position aussi exceptionnelle que celle des Canadiens.

La loi de la dime, comme on l'appelle improprement, fut fixée, sous le gouvernement français, à la suite de violentes discussions. Nos pères en s'opposant très chaleureusement à ce que la dime excédât le 26e minot de tous les grains auxquels on donne le nom de céréales, ne se conduisirent pas, certes, comme des gens aussi peu éclairés que les *Lapons* ou les *Hottentots*. Ils argumentèrent beaucoup et prouvèrent que les circonstances de la colonie du Canada permettaient de payer le quantum pour la subsistance du Clergé, mais pas d'avantage. Depuis que le différend a été terminé, nous ne sachons pas que la loi de la dime ait jamais été regardée par nos Canadiens comme une loi injuste et abusive, ou comme surchargeant le peuple par un impôt tyrannique.

Il est vrai de dire que dans les années d'abondance qui suivirent le défrichement des terres de plusieurs localités, les revenus des Curés étaient considérables et excédaient leur besoin. Mais, bien des circonstances ont généralement opéré un changement salutaire, depuis lors. Les paroisses ont été subdivisées et le sont encore tous les jours. Le mode de culture a été modifié, et du tout, il est résulté qu'un très-grand nombre de Prêtres n'ont que le strict nécessaire, vu leur position qui réclame d'abondantes aumônes et le concours aux bonnes œuvres qui se font chez eux ou ailleurs. Quelques Curés sont encore abondamment pourvus, mais ce sont ceux qui supportent un énorme fardeau, en desservant des paroisses où se trouvent 3,000 et 4,000 communicants. De telles cures exigent plusieurs Vicaires, par la suite, et alors les revenus ne sont guères plus que suffisants.

En outre, comme un peuple peut-il se plaindre avec justice du petit excédent qu'il paierait à son Clergé, quand il sait, quand il voit que ce Clergé ne consomme pas cet excédent en dépenses bâmables, mais qu'il en dispose pour des œuvres de l'intérêt le plus vital ? Or, est-il un seul Canadien impartial qui puisse ne pas comprendre que l'heureux usage que le clergé a généralement fait de l'aisance dont il a joui, a sauvé ses compatriotes de la destruction, comme peuple, et les a préservés de l'humiliation et de l'infériorité vis-à-vis des autres races ? Presque tout ce qu'il y a d'hommes instruits parmi nous, jeunes et vieux, ont reçu le germe des lumières et la clef des connaissances, dans les institutions fondées par les économies des prêtres. Sans lumières, les Canadiens n'auraient été que des portes-faix ; et, sans les prêtres, qu'on nous réponde, où seraient nos institutions d'éducation ? Si des Professeurs Prêtres, ne s'étaient pas livrés à la carrière de l'enseignement sans autre rémunération que la nourriture et le vêtement, comment nos jeunes compatriotes auraient-ils développé ces talents dont ils sont orgueilleux, et à l'aide desquels, faut-il le dire, quelques uns semblent espérer de précipiter les prêtres du sommet de cette respectabilité, dont les a, jusqu'ici, entourés l'opinion publique ?

Depuis quelques mois, on fait de l'agitation à propos de la dime. Nous ne voulons pas, pour le moment prendre un parti exclusif dans cette discussion. Mais, il est un sentiment que nous pouvons dissimuler, c'est le sentiment de la juste indignation que nous font éprouver les motifs malveillants qui semblent être le principe de ce mouvement. Et encore, quels sophismes, quelles rampantes déclamations n'emploie-t-on pour se populariser, à propos de cette grave question, que l'on transforme en *querelle de balles* ! Est-ce donc ainsi que peut s'opérer le bonheur d'un peuple, et des institutions sages peuvent-elles sortir du choc de la colère, du dépit, et de la rancune ?

Nous le disons, cependant, avec plaisir, il est des citoyens qui disent avec le calme convenable cette haute question. Nous allons citer en preuve et pour terminer, un fragment d'une correspondance qui parut, il y a quelques jours, dans un journal français de cette ville. L'écrivain, comme on le verra, ne se montre pas un admirateur quand même du clergé ; mais, du moins, il sait lui rendre justice. Voici cet extrait :

« On croit devoir pour le moment se permettre quelques remarques sur les productions relatives à ce qu'on appelle l'usage ou qualité de dimes, quoiqu'elles ne se paient qu'à raison du vingt-sixième et seulement sur les grains connus sous le nom de céréales, à l'exclusion des produits de toute autre espèce. On la dénonce comme un fardeau d'une inégalité choquante, même oppressif. « Il est vrai de dire qu'elle n'est payée que par les cultivateurs ; il est juste en même temps d'ajouter que c'est des membres de cette classe que se compose presque exclusivement la masse de nos compatriotes. Observons maintenant qu'il n'est guère possible de répartir le fardeau des dimes plus que celui d'autres semblables d'après les règles d'une égalité mathématique. La dime au moins ne se paie ici qu'à proportion du revenu des contribuables. »

« La partie la plus laborieuse des fonctions que le prêtre exerce est celle qui se rapporte à la visite des malades et l'administration des sacrements. Ces devoirs sont faciles à remplir à l'égard de ceux qui demeurent dans les villages auprès de l'église et du presbytère. C'est toute autre chose, lorsqu'il est nécessaire de se déplacer de voyager de nuit comme de jour, pour s'acquitter de ces devoirs établis sur toutes les parties envers les cultivateurs de paroisses de plusieurs lieues d'étendue, comme le sont généralement celles de notre section de la province. « Pour la population des villages, elle se compose généralement de personnes qui ne vivent pas dans l'aisance, qui sont même le plus souvent dans la pauvreté. Ceux de leurs habitants qui jouissent de quelque fortune contribuent plus que les cultivateurs à cette partie du revenu du curé connue sous le nom de casuel, ce qui sort pour ainsi dire à rétablir l'équilibre. On peut voir aussi que dans les paroisses de nos villes ou même de gros bourgs, comme celui des Trois-Rivières, où les dimes sont d'assez peu d'importance, les revenus des fabriques sont sans comparaison supérieurs à ceux de celles des paroisses de campagne. »

« On ne croit pas devoir prendre la peine d'appuyer sur la nature et la qualité de la dime pour faire voir que ce fardeau qui, comme on vient de le faire remarquer, ne se paie qu'à proportion du revenu des contribuables, n'est pas quelque chose d'oppressif et que ce serait tomber dans l'exagération que de le peindre dans l'état de choses actuel sous des traits propres à le rendre odieux. »

« Remarquons maintenant qu'on ne pourrait guère avec justice accuser les membres du clergé catholique d'avarice ou de cupidité. Peu de personnes ignorent qu'ils sont bien loin de se montrer rigoureux dans la perception des dimes et qu'ils poussent bien loin l'indulgence sur cet article. S'il s'en trouve qui se rendent coupables de fautes sous ce rapport, ce ne sont que de rares exceptions. La suite d'établissements d'éducation, de charité, comme d'autres du même genre dont nous leur sommes redevables, est la meilleure preuve de leur générosité. Quel corps d'hommes a fait parmi nous dans ce genre de plus nobles sacrifices ? Ajoutons que ce sont de nos compatriotes qui perçoivent presque exclusivement les revenus qui leur ont fourni les moyens de rendre à leur pays ces services inappréciables. »

« Mais les prêtres, enfants de leur siècle, du peuple qui surtout, ne peuvent être au-dessus des faiblesses de l'humanité, plus que d'erreurs souvent devenues communes. Il est juste par fois de les signaler, lorsqu'ils dépassent les bornes de la juridiction que les lois leur défèrent. Il est juste alors de leur résister, comme on l'a fait dans quel que circonstance. Il serait facile de citer plus d'une démarche de citoyens qui, bien loin de remplir à cet égard leur devoir, ont secondé des prétentions contre lesquelles ils devraient se lever, comme dans d'autres, ils ont, aussi bien que des membres du clergé lui-même, sorti des bornes de la modération, comme ils perdaient de vue réciproquement les principes de la charité et de la saine politique. Quelles illusions de cette nature il serait facile de signaler, si c'était le moment, si même il était possible de le faire dans les colonnes d'un journal. Nous devrions nous pénétrer des sentiments d'une indulgence mutuelle. On doit convenir au moins qu'il n'est point de corps d'hommes dans la province qui la mérite d'avantage et qui soit plus digne de notre reconnaissance que notre clergé catholique. »

QUELQUES MOTS SUR L'EUROPE.

Les prétendus desseins du président Bonaparte et de son ministère de faire un changement dans la forme de la constitution avant de déclarer Louis-Napoléon Empereur ou consul pour la vie, occupent toujours l'attention publique. Du reste la tranquillité se maintient. Par suites des fatigues du voyage, le président a souffert au havre d'une attaque de choléra, qui, depuis son retour à Paris avait pris des symptômes assez graves. Mais ils se sont dissipés promptement, et le prince pourra reprendre le cours de ses pérégrinations, au milieu des ovations et des triomphes.

La reine d'Angleterre poursuit aussi de son côté, son voyage dans l'Irlande, dont on efface autant que possible l'aspect de la misère et des souffrances.

L'Espagne a eu son petit nuage dans la crise ministérielle ; mais, par les soins de Narvaez, il a été bientôt dissipé.

Le prince de Louchembour, gendre du czar Nicolas, est arrivé en Angleterre, et ce voyage donne lieu à une foule de suppositions plus ou moins vraisemblables.

Le Piémont vient d'ouvrir ses Chambres, à la suite d'élection qui ont donné bonne chance au parti démocratique.—Grand bruit se fait toujours sur les divers théâtres ouverts aux luttes guerrières. Venise tient bon jusqu'aux dernières rigueurs de la famine ; et les autrichiens comptant sur ce résultat inévitable, semblent avoir pris le parti d'attendre.

En Suisse, le conseil fédéral vient tout à coup d'appeler 30,000 hommes sous les armes, qui marchent vers les frontières allemandes, sous la conduite du général Dufour. Quelles sont les causes qui ont motivé les mesures extraordinaires du conseil fédéral ? Le public les ignore. La supposition la plus probable pourrait être celle-ci : que les gouvernements allemands demandent satisfaction à la Suisse des trois expéditions des corps-français qui ont été organisés en grande partie contre le grand duché de Bade ; qu'ils demandent l'expulsion de dix mille réfugiés allemands qui se trouvaient en ce moment en Suisse, ainsi que la reddition des canons et des armes que ces Messieurs ont amenés avec eux.—Quoiqu'il en soit la situation du conseil fédéral est assez critique dans ce moment. Le général Dufour a adressé de Berne, le 2 août, à ses soldats un ordre du jour pour leur recommander de se montrer dignes de leurs ancêtres, de leur discipline et de leur dévouement à la patrie. Il pourrait toute fois se faire que les grands triomphateurs radicaux commencent bientôt à goûter les fruits de leur conduite coupable contre les cantons catholiques de 1847.

A Berlin s'ouvre un parlement, qui présente, dit-on, une teinterationnaire assez forte pour embarrasser le gouvernement lui-même.

Quand à la grosse, grande et remarquable affaire de la Hongrie, nous attendons les dernières nouvelles, qui peut-être nous apporteront plus de lumière sur le véritable état des deux partis. Bien qu'il faille se mêler des hauts faits que les journaux démocrates invitent en faveur des Hongrois, il est incontestable que les autocrates ont à vaincre de redoutables ennemis.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE.

Gaieté, le 4 août 1849

La reine de Naples a mis au monde, hier soir, vers les sept heures, à la cathédrale de Naples, Cour, les ministres, le corps diplomatique de Naples, l'usage napolitain, on a donné à l'enfant une foule (trente-deux, ni plus ni moins) ; je me contente d'écrire les deux premiers : *Maria-della-Gracia-Pia*. Ce matin, un vapeur français a débarqué le général Ondinet et l'amiral Tréhouart, suivi d'un grand nombre d'officiers. Le Saint-Père a voulu les recevoir immédiatement. M. de Rayneval les a conduits et présentés eux et leur suite. Ils sont ensuite allés chez le Roi. M. de Corcelles n'y était point. Il est, depuis plusieurs jours, retenu par la fièvre à Mola.